



Puis -je faire plus que 35h hebdo en pharmacie?

Par **meliane**, le **16/07/2008** à **23:31**

Bonjour,

ma question concerne le temps de travail pour un pharmacien assistant en officine. Je travaille 35h dans la pharmacie où je suis salarié cadre, puis-je travailler à côté pendant mes jours de congés ou de repos hebdomadaires?

Je serais intéressé par un travail en ligne rémunéré où l'on fournit un cyber-travail contre rémunération. Je ne connais pas du tout ce principe ni quel statut il faut avoir, mais aurais-je le droit de percevoir une rémunération déclarée en plus de mon activité?

Cordialement, Meliane.

Par **Visiteur**, le **17/07/2008** à **00:02**

Vous pouvez opter pour le statut de auto-entrepreneur, taper « auto-entrepreneur » sur Google pour explications.

rossi